



Revue de presse



Lundi 12 juin 2023



Réformes de fond dans le secteur des finances Une révolution silencieuse



Depuis sa nomination, en mars dernier, Faïd multiplie les actions et les performances dans son secteur, en quête de mener à terme les réformes annoncées et engagées.

Le secteur des finances vit, depuis quelques mois déjà, sous l'impulsion d'une dynamique inédite, au rythme des chantiers d'envergure lancés, depuis peu, alors que

des programmes nouveaux soutenus et frappés du sceau de l'innovation, mais aussi de l'urgence se profilent déjà à l'horizon. Laaziz Faïd, en fin connaisseur des finances, puisqu'il y a occupé les fonctions de directeur général du budget, mène depuis quelque temps une véritable bataille rangée, en vue d'arrimer le secteur aux mutations nationales et celles mondiales, en cours. Depuis sa nomination, en mars dernier, Faïd multiplie les actions et les performances dans son secteur, en quête de mener à terme les réformes annoncées et engagées depuis quelques temps déjà, par son prédécesseur. Tout d'abord, le ministre des Finances a engagé les opérations d'urgence, qui consistent à prendre en charge les failles ou les lacunes à combler dans différentes fonctions et missions du secteur. L'appel de fonds et l'élaboration des budgets a nécessité la mise en place d'une nouvelle démarche substantielle, à travers la remise des affectations financières allouées au titre de la loi de finances 2023, sur la base de contrats de performance dûment établis. Plus de 50 portefeuilles sont concernés par cette nouvelle vision innovante, dont 33 ministères et 17 établissements et instances publics, qui devront honorer leurs engagements vis-à-vis de la tutelle ministérielle. C'est en juillet prochain, que les contrats d'efficacité seront conclus entre le ministère et les différentes directions sectorielles, dans l'espoir de développer les systèmes bancaire, fiscal et budgétaire. «Objectifs et contrat d'efficacité» tel est l'intitulé de cet engagement moral à l'échelle pluriannuelle, pour évaluer et suivre la performance de ces institutions par rapport à des objectifs prédéfinis. Cette nouvelle vision fait partie intégrante de la loi relative à la comptabilité publique, visant à définir les modalités d'opérer trois comptabilités: budgétaire, générale et d'analyse des coûts (CAC), conformément aux

principes de la loi organique 15-18, régissant le secteur. Le budget pluriannuel qui repose sur les programmes, «donne une lecture claire des comptes de l'État», et constitue «un outil d'aide à la décision dans l'élaboration des estimations et l'évaluation des politiques publiques». À ce propos, il est important de rappeler les programmes entrant dans le cadre des réformes engagées par le ministère des Finances, notamment le nouveau Code des marchés publics, ainsi que le lancement d'un nouveau système comptable pour l'évaluation des politiques publiques et l'amélioration du contrôle conformément aux normes internationales. Parallèlement au processus de la numérisation lancé par le ministre, d'autres opérations lancées en simultané, tels que la restructuration des services de base et la mise en place de services modernes, parallèlement au rétablissement des systèmes fiscaux et la simplification des procédures, sont en cours d'élaboration. C'est le cas de la direction générale des impôts qui a annoncé une nouvelle restructuration de ses services, qui interviendra dès le 1er juillet. Face aux insuffisances générées par le secteur bancaires, il est prévu «la poursuite des réformes pour s'adapter aux mutations et changements que connaît le climat bancaire local et international». ainsi, le nouveau projet de loi vise à «moderniser le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, en plus de lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur dans les banques centrales au plan international». En attendant, une commission nationale chargée de mettre sur pied un projet de stratégie nationale de développement des moyens de paiement sera mise en place. La mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit, dont le projet de loi semble déjà très avancé, offrira une large

panoplie de moyens et de mécanismes de financements. D'autres chantiers sont également en gestation, notamment le nouveau projet sur les assurances, un prélude à l'assaut du marché africain, le conseil national de la fiscalité pour revitaliser ce secteur, la réorganisation et l'élargissement des missions de la Banque d'Algérie, en matière de sécurité, de contrôle des systèmes de paiement, etc... La réorganisation des professions d'auxiliaires du secteur, notamment les notaires et huissiers de justice, le nouveau projet des douanes, etc...



Faïd à propos du projet de loi lié à l'octroi du foncier économique «Il revêt une importance majeure»

L'Agence (Aapi) accordera, à travers son guichet unique, des concessions en gré à gré d'une durée de 33 ans renouvelables.

Lors de son exposé devant la commission des finances et du budget à l' APN, le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a mis en exergue l'importance «majeure» que revêt le texte de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'État destiné à la réalisation de projets d'investissement.

Il a souligné que ce projet de loi consacrait une nouvelle approche purement économique en matière de gestion du foncier économique destiné à l'investissement».

Le texte tend notamment «à éliminer la bureaucratie, asseoir de la transparence lors du traitement des dossiers d'investissement, faciliter les procédures d'octroi du foncier économique et assurer aux investisseurs un véritable accompagnement». Lors de la

séance de présentation, le ministre a expliqué que «ce projet de loi s'inscrivait dans le cadre de la révision du cadre juridique régissant l'investissement». Il a relevé que «cette démarche visait à rendre l'écosystème en la matière plus attractif, à la faveur, notamment de la promulgation, l'année dernière, de la nouvelle loi sur l'investissement». L'octroi du foncier économique «sera confié, désormais, à l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (Aapi)». «Mandatée par l'État, l'Agence accordera, à travers son guichet unique, des concessions en gré à gré d'une durée de 33 ans renouvelables, et cessibles après la réalisation du projet et son entrée en service», a-t-il expliqué. «Le traitement des demandes de foncier économique se fait via la plateforme numérique de l'investisseur gérée par l'Aapi à travers son guichet unique, unique voie pour inscrire les demandes et assurer, par-là même, la transparence escomptée», a-t-il poursuivi. D'après la présente loi, l'Aapi mettra à la disposition des investisseurs, à travers la plate-forme numérique de l'investisseur, toutes les informations relatives à l'offre foncière, de même qu'elle se chargera d'accompagner les investisseurs jusqu'à la réalisation de leurs projets. Le ministre a précisé que le projet de loi vient «abroger» les dispositions de l'ordonnance 08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'État, destinés à la réalisation des projets d'investissement, actuellement en vigueur. Parmi les nouvelles procédures contenues dans le projet de loi figure la création d'agences publiques «spécialisées» dans le foncier industriel, touristique et urbain. Ces agences seront chargées du pré-aménagement du foncier économique relevant du domaine privé de l'État, avant son octroi aux investisseurs par l'Aapi, l'objectif étant de lever les obstacles

pouvant entraver le lancement de la réalisation de leurs projets dans les délais impartis. S'agissant du volet procédural, la concession est accordée à l'investisseur selon un cahier des charges type fixé par voie réglementaire, lequel comprend des dispositions obligeant l'investisseur à utiliser le foncier conformément à l'usage pour lequel il a été accordé, en tenant compte des orientations stratégiques de l'État en matière de développement économique et social. Par ailleurs, l'article 14 prévoit la possibilité pour l'investisseur d'hypothéquer le droit foncier issu de la concession afin d'obtenir des crédits bancaires pour financer son projet, sachant que le projet de loi limite le rôle de l'administration des domaines de l'État à l'établissement des contrats de concession et des actes de cession sur la base de la décision de l'Aapi. «Cette dernière exerce le droit de préemption en faveur de l'État sur les biens cédés par l'investisseur», a-t-il ajouté. Par ailleurs, le ministre a également présenté le projet de loi régissant les règles générales relatives aux marchés publics devant la Commission suscitée. Le texte de loi qui a l'ambition d'assurer un meilleur encadrement des marchés publics prévoit la création d'un portail électronique dédié aux marchés publics. Il prévoit «l'élaboration d'un Code d'éthique et de déontologie destiné aux responsables et agents publics concernés par la conclusion, l'exécution et le contrôle des marchés publics». Le texte vient remplacer les dénominations actuelles, à savoir «le gré à gré simple» et «le gré à gré après consultation». Ce projet prévoit la création du Conseil national des marchés publics en tant qu'organisme d'arbitrage administratif indépendant, qui émet son avis sur les litiges nés à l'occasion de l'exécution des marchés publics avec les opérateurs étrangers à travers une commission pluridisciplinaire.

Rapport de la Banque mondiale sur l'Algérie Les prévisions revues à la baisse

C'est toute l'économie mondiale qui est affectée par cette situation de géopolitique de la guerre, avec des prévisions à la baisse, tout comme pour la région Mena.

La Banque mondiale revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour la région Mena (Afrique du Nord Moyen-Orient), dont l'Algérie. À l'issue de son rapport périodique sur «les perspectives pour l'économie mondiale en 2023», la Banque mondiale prévoit un ralentissement de la croissance économique pour toute la région, établi aux alentours de «2,2% en 2023, avec des révisions à la baisse par rapport aux projections de janvier, tant pour les pays exportateurs qu'importateurs de pétrole», indique le rapport. Une croissance au ralenti avec à l'appui de multiples facteurs, a priori, ceux liés à l'éclatement du conflit en Ukraine et les répercussions qui en ont résulté. En vérité, c'est toute l'économie mondiale qui est affectée par cette situation de géopolitique de la guerre, avec des prévisions à la baisse, tout comme pour la région Mena, où la plupart des pays devraient connaître un ralentissement de leurs économies en 2023, selon le rapport de la Banque mondiale. Que ça soit les pays importateurs de pétrole, ou ceux exportateurs de l'or noir, aucun pays ne sera épargné par cette décroissance mondiale. Cela, alors que la loi de finances 2023 avait situé un taux de croissance aux alentours de 4,1% en 2023 autour des prévisions d'exportations à hauteur de 46,3 milliards de dollars. Par ailleurs, la Banque mondiale admet qu'en 2022, «l'Algérie avait enregistré des excédents de 18,06 milliards de dollars de sa

balance commerciale et de 11,8 milliards de dollars pour la balance des paiements». Une performance, il est vrai due, en grande partie aux rentrées subsidiaires de pétrole, mais aussi à des hausses sensibles au niveau des activités d'exportations hors hydrocarbures, notamment pour ce qui est du secteur de l'agriculture. Ainsi, la croissance de l'économie algérienne devrait encore connaître, selon les prévisions pessimistes de la Banque mondiale, des reculs en 2023, évalués à +1,7% contre +3,2% en 2022, +3,4% en 2021 et -5,1% en 2020. Une année où les exportations de pétrole de l'Algérie avaient connu de fortes baisses situées à 20 milliards de dollars. Toutefois, le rapport de l'institution financière mondiale prévoit un rebondissement timide ou mou de la croissance économique algérienne, en 2024 pour la situer à hauteur de 2,4%, avant d'effectuer un léger recul en 2025 aux alentours de 2,1%, selon les prévisions de la Banque mondiale. Le ralentissement économique qui sera observé en 2023, sera motivé par une baisse de la demande du pétrole sur le marché mondial et le recul des prix du brut. Bien évidemment, il s'agit de prévisions qui peuvent être démenties sur la base de changements radicaux, comme ceux qui ont surpris le monde, à la suite de la crise de la pandémie sanitaire mondiale de Covid-19, suivie par la géopolitique de la guerre en Ukraine. Pour preuve, les prévisions du précédent rapport de la BM, publié en janvier dernier, tablaient sur une baisse de la croissance beaucoup moins importante, située à 2,3% en 2023.

Le gouverneur de la Banque centrale du Nigeria arrêté

Le gouverneur de la Banque centrale du Nigeria, Godwin Emefiele, a été arrêté dans le cadre d'une enquête, peu après avoir été suspendu, a annoncé l'agence de sécurité intérieure DSS. «M. Emefiele est désormais détenu pour des raisons d'enquête», a déclaré dans un communiqué le Département des services d'État (DSS), sans donner plus de détails. Un porte-parole du gouvernement du président nigérian récemment élu Bola Ahmed Tinubu a précisé que la suspension avait été décidée dans le cadre d'une «enquête en cours sur ses services et sur les réformes prévues dans le secteur inancier». L'actuel sous-gouverneur de la Banque centrale assumera la charge de gouverneur jusqu'à conclusion des enquêtes, précise la DSS. Godwin Emefiele, en poste depuis presque dix ans, était sous le feu des critiques en raison, notamment du remplacement depuis janvier d'anciens billets de banque par de nouveaux

Après plusieurs semaines d'une flambée excessive, les prix baissent au marché

La revanche de la ménagère.

Alors que les prix des fruits et légumes connaissent une certaine accalmie, la viande en général et le mouton de l'Aïd en particulier, restent des «influenceurs» avec des exigences tarifaires dignes des plus grandes vedettes de la Toile...

La mercuriale avec une ambiance de baccalauréat! Après les dernières pluies, le retour du beau temps, nous avons décidé de faire un petit tour dans les marchés de la capitale. Cela afin de faire un petit constat concernant les prix de certains fruits et légumes, notamment ceux qui s'étaient vu pousser des ailes durant les derniers mois à l'instar de la pomme de terre, l'oignon ou encore la banane. Premier constat, on est «subjugué» par la beauté de ces fruits et légumes. Bien présentés sur les étals, ils nous font les yeux doux. On a envie de les croquer comme l'a fait Adam avec la pomme. De beaux poivrons d'un vert éclatant «bronzant» au soleil en face de belles tomates bien rouges, comme si elles avaient attrapé un coup de soleil. On s'imagine déjà en train de mijoter une bonne salade algéroise. Néanmoins, on a peur d'être refroidi par les prix. Avec un beau couffin à l'ancienne, on fait alors le tour du marché de Réghaïa, dans la banlieue est d'Alger. En ce beau dimanche de juin, les prix ne semblent pas être la priorité des acheteurs. Car, contrairement à d'habitude, on n'a pas entendu les mots «flambés», «inflation», «cherté de la vie» dans les échanges entre commerçants et clients.

L'examen du baccalauréat et la finale de la Ligue des Champions européenne

occupaient toutes les discussions. Cela veut-il dire pour autant que les prix sont «abordables»?

La pomme de terre n'a plus la «patate»

À première vue, oui! À commencé par la «star» des tables des Algériennes, en l'occurrence la pomme de terre. Elle n'a plus la «patate»! Ces prix varient entre 45 dinars et 60 dinars le kilogramme. «Elle est d'une qualité irréprochable», note une ménagère qui choisit soigneusement ce tubercule pour préparer de belles frites à son fils qui passe l'examen du bac. On poursuit notre petite virée à la recherche de l'oignon qui avait traumatisé les Algériens durant le mois de Ramadhan. On aperçoit une pyramide d'oignons où est inscrit le chiffre 35! On se dit alors: «Ah, il est toujours aussi inabordable!». Finalement, il ne s'agit pas de «35 mille», comme on dit dans le jargon populaire p-our 350 dinars mais 35 dinars! C'est-à-dire qu'en moins de deux mois, le prix de l'oignon a été carrément divisé par dix! Incroyable.

Pas de cerise sur le gâteau!

La tomate qui nous faisait les yeux doux à l'entrée, a elle aussi connu une baisse significative de prix. Elle est cédée entre 50 et 60 dinars le kilogramme, et elle est magnifique. Selon les commerçants, cette baisse s'explique du fait que c'est la saison de ces produits agricoles. C'est aussi la saison de la salade. Mais son prix reste relativement élevé, par rapport aux années précédentes à la même période. Le kilogramme est vendu à 90 et 100 dinars. «Habituellement, elle coûte, en

juin, aux alentours de 60 dinars. Un prix à la portée de tous», fait remarquer un chef de foyer venu faire son marché de la semaine. Un vendeur réplique que c'est déjà bien, par rapport aux prix qu'elles affichaient il y a quelques semaines. «Elle avait dépassé la barre des 250 dinars le kg», précise t-il. Grosso- modo, les prix des légumes sont donc plus ou moins raisonnables. Qu'en est-il alors des fruits? La banane qui a occupé la une de la presse nationale durant des mois a vu son prix réduit presque par trois. De 1000 dinars le kilo, elle se vend, aujourd'hui, entre 350 à 400 dinars le kg. De même pour la cerise dont les prix ressemblent plus à ceux d'une bourse. Ils montent et descendent d'un jour à l'autre. Il y a quelques semaines, quand elle a fait son retour dans les marchés, elle était à 1200 dinars le kg, voire 1400 dinars. Elle a baissé jusqu'à 600 dinars le kg. On trouve même de la cerise à 250 dinars. «Il s'agit de celle qui a été touchée par les dernières pluies», indiquent les commerçants. Quoique malgré son prix attrayant, il faut en jeter la moitié. Les abricots et pêches qu'aiment consommer les Algériens en cette période, restent plus ou moins élevés. Surtout en ce qui concerne les abricots. On en trouve à 150 dinars, mais ils sont de mauvaise qualité. Pour de bons abricots, il faut compter 200 dinars le kg. On assure, chez les vendeurs, que la sécheresse a abîmé beaucoup de récoltes. Ce qui a fait que l'offre soit moindre que d'habitude. Les pêches sont elles à 150 dinars, de bonne qualité. Les clients se rabattent alors sur les nèfles qui sont vendues à 100 dinars le kg,

ou encore la pastèque qui est à 75 dinars le kg. Ce qui reste quand même cher pour ce fruit.

Néanmoins, cela n'est rien comparativement aux prix des viandes rouges et blanches. Les premières ont vu les prix se stabiliser aux alentours de 2000 dinars le kg. Certes, c'est stable mais ça reste cher!

Le poulet continue de se voir pousser des ailes. Il a dépassé les 500 dinars dans certains endroits alors que le moins cher sur le marché est à 450 dinars le kg.

Un prix des plus excessifs pour de la viande blanche.

Beaucoup se rabattent sur le thon rouge, même s'il vend lui aussi sa chair à fort prix par rapport à d'habitude. Il a fait son entrée sur le marché à 1800 dinars avant de baisser jusqu'à 1000 dinars le kg. Or, «habituellement on l'achetait à 750 dinars», se désole une dame qui a quand même cédé aux sirènes de ce thon.

On est ainsi dans un contexte où la flambée des prix des viandes rouges et blanches pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des Algériens.

L'espoir se tourne alors vers le mouton de l'Aïd. Ce symbole de sacrifice, cher à leur coeur, représente pour eux une lueur d'espoir dans la recherche d'une viande abordable pour célébrer cette fête religieuse. Cependant, à seulement trois semaines de l'événement tant attendu, le mouton semble vouloir jouer les triblions en refusant obstinément de baisser ses prix exorbitants.

Poulet et mouton: coude-à-coude...

En effet, la réalité s'avère déconcertante pour de nombreux Algériens. Les prix

des moutons restent incroyablement élevés, défiant toute logique économique. Même pour un mouton de qualité moyenne, il faut déboursier au minimum 50000 dinars, tandis que les agneaux ne sont guère plus accessibles, s'affichant à un prix de départ de 35000 da. Une situation qui plonge les Algériens, les amateurs de viande, dans un abîme de désarroi. Alors que l'Aïd el-Adha se profile à l'horizon, ils se demandent si le mouton aura un jour pitié de leur porte-monnaie. Certains, dans un mélange de résignation et d'humour, ont même suggéré que le mouton se prenait pour une vedette d'Internet, avec des exigences tarifaires dignes des plus grandes influenceuses. Malgré les nuages de frustration qui s'amoncellent, les Algériens gardent donc toujours leur légendaire sens de l'humour. Espérons donc que le mouton finira par entendre les doléances des Algériens et que ses prix retrouveront un niveau plus raisonnable pour que chacun puisse célébrer l'Aïd comme il se doit, sans avoir à sacrifier son porte-monnaie au même titre que l'agneau symbole de la fête du Sacrifice Et comme le dit si bien un proverbe africain: «Quand le mouton sera vendu à un prix raisonnable, on pourra enfin lâcher le mouton noir de nos préoccupations!».

Communiqué du Conseil des ministres

Le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune a présidé, dimanche, une réunion du Conseil des ministres, consacrée à l'examen de deux projets de loi portant règles de prévention, d'intervention et de limitation des risques liés aux catastrophes et Code de procédure civile et administrative, outre des exposés notamment sur des axes d'un projet de loi-cadre sur la lutte contre le faux et l'usage de faux, indique un communiqué de la Présidence de la République dont voici la traduction APS:

"Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune a présidé, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée à deux projets de loi portant règles de prévention, d'intervention et de limitation des risques liés aux catastrophes et Code de procédure civile et administrative, et à la présentation d'exposés notamment sur des axes d'un projet de loi-cadre sur la lutte contre le faux et l'usage de faux, le programme complémentaire dédié à la wilaya de Djelfa et un exposé interministériel sur l'état d'avancement des projets de réalisation des lignes ferroviaires Gara Djebilet-Oran et Tébessa-Annaba, ainsi que le complexe sidérurgique de Béchar.

A l'entame de la réunion ouverte par Monsieur le président de la République, il a été procédé à la présentation de l'ordre du jour et de l'exposé du Premier ministre sur le bilan d'activité gouvernementale ces deux dernières semaines ainsi que le débat des projets de loi et des exposés.

Le président de la République a donné les instructions et orientations suivantes:

Concernant le projet de loi portant règles de prévention, d'intervention et de limitation des risques liés aux catastrophes dans le cadre du développement durable:

- Monsieur le président a souligné l'importance extrême des opérations proactives et de la veille permanente, en conformité avec l'élaboration de plans bien définis pour faire face à toutes les situations de catastrophes, quelle qu'en soit la nature.

- Actualiser les listes des moyens, matériels et humains, d'intervention en cas de catastrophes et faire obligation à Messieurs les walis de procéder à cette opération tous les six mois, afin d'éviter toute entrave aux opérations d'intervention et d'ouverture des voies et des routes et, partant, le sauvetage de vies.

Concernant le projet de loi relatif au Code de procédures civile et administrative:

- Monsieur le président de la République a enjoint d'enrichir ledit projet de loi, en ouvrant un large débat avec les spécialistes de la profession, notamment Messieurs les magistrats qui possèdent une grande expertise et expérience professionnelles, en vue d'introduire les amendements nécessaires au Code de procédures civile et administrative, en particulier dans son volet lié au recours à la Cour suprême pour certaines affaires.

- La Cour suprême est la plus haute instance judiciaire dans le pays, dont les jugements sont définitifs et sans appel, au service de la justice et du citoyen, pour statuer les dossiers non tranchés au cours des différentes phases de justiciabilité.

- Nécessité d'identifier le type et la nature des pourvois en cassation à déposer au niveau de la Cour suprême, en vue d'alléger la pression sur les citoyens et faciliter les procédures de recours à cette instance.

- Charger les tribunaux commerciaux du règlement des conflits financiers et commerciaux, au lieu de la Cour suprême.

Concernant le projet de loi-cadre sur la lutte contre le faux et l'usage de faux:

- Monsieur le président a affirmé que la lutte contre le faux et l'usage de faux s'inscrit dans le cadre de son engagement de moraliser la vie publique, et ce à travers le renforcement de l'arsenal juridique visant à lutter contre ce

phénomène déplorable qui affecte négativement le bon déroulement de l'Administration algérienne et constitue une menace sur la sécurité de l'Etat.

- Le président de la République a affirmé que la lutte contre le faux et l'usage de faux visait à garantir une plus grande protection aux intérêts de l'Etat et du citoyen, et à contrecarrer tous les comportements ayant coûté au Trésor public des sommes faramineuses, ces dernières années.

- Monsieur le Président a mis en avant, dans ses orientations, l'importance de la rigueur dans le châtimeut des auteurs ou personnes impliquées dans des crimes de faux et usage de faux, parallèlement à la réhabilitation de la concurrence légitime et loyale.

- Le Président de la République a ordonné d'inclure tous les crimes de faux passibles de peines, dans ledit projet de loi.

- Il a indiqué, par ailleurs, que les facilitations accordées dans le cadre de la numérisation et de la modernisation des documents ne devraient pas intervenir au détriment de la sécurité de l'Etat, la priorité étant donnée à la protection des informations et des données personnelles contre toute forme de falsification.

Concernant le programme complémentaire dédié à la wilaya de Djelfa:

- Le Président de la République a relevé l'importance de la vocation agricole et pastorale de cette wilaya historique.

- Il a ordonné au Gouvernement de porter de 4.000 à 15.000 unités, le quota des logements ruraux dans la wilaya.

- Il a, également, instruit à l'effet d'élaborer une proposition de promotion des daïras de El Abiodh Sidi Cheikh (wilaya d'El-Bayadh), et de Aïn Oussara et Messaad (wilaya de Djelfa) en wilayas déléguées.

Concernant l'exposé relatif aux préparatifs d'accueil des membres de la communauté algérienne établie à l'étranger durant la saison estivale de l'année 2023:

- Mobiliser le dispositif humain au niveau des ports et des aéroports et réunir les conditions idoines en vue d'assurer l'accueil, dans de bonnes conditions, des membres de la communauté algérienne dans leur pays.

- Monsieur le Président a instruit le Gouvernement d'offrir davantage de facilitations en prévision de l'arrivée des membres de la communauté algérienne, notamment en termes de prix des billets.

- Organiser un voyage spécial par la Mosquée de Paris, en coordination avec le ministère de la Jeunesse et des Sports au profit de 900 enfants et jeunes, pour visiter diverses régions touristiques de leur pays, l'Algérie, et renforcer le lien avec leur mère-patrie.

Concernant l'exposé ministériel conjoint relatif à l'état d'avancement des projets de réalisation des lignes ferroviaires Gara Djebilet-Oran et Tébessa-Annaba, ainsi que le complexe sidérurgique de Béchar:

- Eu égard à l'importance stratégique du projet de Gara Djebilet, Monsieur le Président a mis l'accent sur l'importance de faire preuve de rigueur dans le cadre d'une vision prospective, dans la concrétisation de ce type de projet conformément aux normes scientifiques et technologiques, au mieux des intérêts du pays et du citoyen, afin de contribuer à l'amélioration de son niveau de vie.

Au terme de la réunion, le Conseil des ministres a approuvé des décrets portant nominations et fin de fonctions dans des postes et des fonctions supérieures de l'Etat".



Vers la création d'un Conseil national des marchés publics

Règlement des litiges dans les marchés publics en Algérie

Privilégier l'entreprise nationale, encourager et promouvoir la numérisation des marchés publics et assurer davantage d'efficacité et de transparence dans



l'attribution et l'exécution des projets, et tenter de régler les litiges entre les opérateurs nationaux et étrangers...

C'est l'objectif du nouveau projet de loi régissant les règles générales relatives aux marchés publics présenté, avant-hier, à Alger, par le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Ce projet de loi, estime-t-il, s'inscrit «en droite ligne avec le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière, ainsi qu'avec la loi monétaire et bancaire», et vient «pallier aux défaillances constatées lors de l'application des dispositions du Décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public».

Ces limites ont déjà été pointées du doigt par le Gouvernement qui redouble d'efforts afin d'accélérer la réforme financière générale et de relancer l'économie nationale, stimuler l'investissement et renforcer ses moteurs de croissance... en tenant compte des circonstances et changements que connaît le marché national et international.

Le ministre a mis en avant l'importance de la mise à jour de la règle générale relative aux marchés publics, en suivant l'évolution permanente du marché national et mondial, dont la modernisation des marchés publics, notamment, des procédures de passation des marchés publics afin de les rendre plus transparents.

Ce projet de loi qui s'inscrivait dans le cadre «du plan global de réforme de la finance publique, consacré par la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, et visant à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des deniers publics et la présentation des comptes», a indiqué le ministre ajoutant que son objectif est de «conférer davantage de transparence en la matière et mettre un terme au favoritisme et à la corruption». Également «à accélérer la cadence des procédures et de l'audit dans les opérations, tout en économisant le temps, l'effort et l'argent, notamment, à travers l'accélération de la numérisation et la promotion de la participation des Start-ups».

Ces nouvelles règles visent certainement à faciliter l'accès aux marchés publics, mais surtout à garantir le principe de transparence lors de la passation des

marchés publics et à appliquer vigoureusement les règles procédurales contenues dans ce texte de loi. Ceci est indispensable pour lutter contre la corruption. Le ministre a annoncé, dans cet objectif, «l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie destiné aux responsables et agents publics concernés par la conclusion, l'exécution et le contrôle des marchés publics». Concernant le volet procédural des marchés publics, le premier responsable du secteur a précisé que «l'appel à la concurrence doit répondre aux procédures de demande d'offres ou à la procédure avec négociation», assurant que «la demande d'offres représente la règle générale et la procédure de négociation représente l'exception qui peut être sous forme de procédure avec négociation directe ou après consultation». «Cette procédure vient subroger les dénominations actuelles, à savoir « le gré à gré simple » et « le gré à gré après consultation »», a-t-il ajouté.

La conclusion des marchés publics devrait se faire par voie électronique, stipule cette nouvelle législation qui prévoit une dématérialisation des procédures. Concernant le volet d'exécution des marchés publics, ce texte de loi prévoit «la création du Conseil national des marchés publics en tant qu'organisme d'arbitrage administratif indépendant, qui émet son avis sur les litiges nés à l'occasion de l'exécution des marchés publics avec les opérateurs étrangers à travers une commission pluridisciplinaire», a indiqué le ministre. Ce Conseil sera placé, auprès du ministre des Finances, et aura pour mission «de

procéder à l'analyse approfondie des pratiques à l'origine des litiges, offrir la consultation, l'assistance et l'aide et examiner toute question liée aux marchés publics qui lui sera soumise par le ministre chargé des finances et devrait se prononcer dans le cadre du contrôle de la validité des procédures de conclusion et d'octroi des marchés à importance nationale, sur tout projet de cahier des charges, de marché public, d'avenant ou de recours le cas échéant».

M. Faid a réitéré lors de la présentation de ce projet de loi devant la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN), l'importance de sa révision en vue «d'assurer un meilleur encadrement des marchés publics, en prenant en considération les profonds changements dans la situation économique du pays, à travers la consolidation de la production et de l'outil national de production, notamment les Start-ups labellisées, les petites-entreprises ou les micro-entreprises».

Le faux et l'usage de faux : Une menace contre la sûreté de l'Etat

Conseil des ministres

Le Président Abdelmadjid Tebboune a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à deux projets de loi portant règles de prévention, d'intervention et de limitation des risques liés aux catastrophes, et Code de procédures civile et administrative, et à la présentation d'exposés notamment sur des axes d'un projet de loi-cadre sur la lutte contre le faux et l'usage de faux. Le programme complémentaire dédié à la wilaya de Djelfa, et la revalorisation du régime indemnitaire des fonctionnaires activant dans les wilayas du Sud. Concernant le projet de loi sur le faux et usage de faux, le Président Tebboune a affirmé que la lutte contre le faux et l'usage de faux s'inscrit dans le cadre de son engagement en faveur de la moralisation de la vie publique. Cela passe par le renforcement de l'arsenal juridique pour combattre ce phénomène honteux qui porte atteinte à la bonne conduite de l'administration algérienne et constitue une menace pour la sûreté de l'État. Le Président Tebboune a souligné que la lutte contre le faux et l'usage de faux s'inscrit dans le cadre d'une meilleure protection des intérêts de l'État et du citoyen, et pour lutter contre tous les comportements qui ont coûté au Trésor public des sommes colossales ces dernières années.

L'AAPI mandatée par l'Etat

PROJET DE LOI Octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat

Tant attendu, le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement a été, finalement, présenté, avant-hier, devant la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN), par le ministre des Finances, Laaziz Faid. Ce texte «consacrait une nouvelle approche, purement économique, en matière de gestion du foncier économique destiné à l'investissement», a-t-il souligné, évoquant l'importance accordée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune à l'assainissement du foncier destiné à l'investissement, qui vise à «éliminer la bureaucratie, asseoir de la transparence lors du traitement des dossiers d'investissement, faciliter les procédures d'octroi du foncier économique et assurer aux investisseurs un véritable accompagnement».

Côté procédural, l'octroi du foncier du domaine privé de l'Etat, «sera accordé, désormais, par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI)», a précisé M. Faid, affirmant que cette agence «mandatée par l'Etat, accordera, à travers son guichet unique, des concessions en gré à gré d'une durée de 33 ans renouvelables, et cessibles après la réalisation du projet et son entrée en service». Pour consulter les informations relatives à l'offre foncière, «l'AAPI les mettra disposition des investisseurs, à travers la plate-forme numérique de l'investisseur, de même qu'elle se chargera d'accompagner les investisseurs jusqu'à la réalisation

de leurs projets et exercera le droit de préemption en faveur de l'Etat sur les biens cédés par l'investisseur», ajoute-t-il. Quant au traitement des demandes de foncier économique, il se fera, également, via la plate-forme numérique de l'investisseur, «unique voie pour inscrire les demandes et assurer, par la même, la transparence escomptée», a précisé le ministre. Autres nouveautés prévues dans ce texte figure «la création d'agences publiques spécialisées dans le foncier industriel, touristique et urbain et seront chargées du pré-aménagement du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat, avant son octroi aux investisseurs par l'AAPI».

«La concession est accordée à l'investisseur selon un cahier des charges type fixé par voie réglementaire, lequel comprend des dispositions obligeant l'investisseur à utiliser le foncier conformément à l'usage pour lequel il a été accordé, en tenant compte des orientations stratégiques de l'Etat en matière de développement économique et social», précise M. Faïd. A noter que ce nouveau texte de loi vient «abroger les dispositions de l'Ordonnance 08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, destinés à la réalisation des projets d'investissement, actuellement en vigueur».



Fonctionnement du secteur des assurances et des banques : Mission de la commission parlementaire à Ain Defla

Une mission d'information de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) a entamé, hier, une visite de deux jours dans la wilaya d'Ain Defla en vue de s'enquérir des modalités de fonctionnement des secteurs des assurances et des banques.

Cette visite s'inscrit dans le cadre des missions de la commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN) pour cerner, d'une part, «les obstacles auxquels font face ces secteurs et, d'autre part, leur trouver les solutions idoines à leur développement», a indiqué le président de la mission parlementaire, El Baraa Bengrina.

Les secteurs des assurances et des banques, a ajouté le président de la mission parlementaire, revêtent une «grande importance pour l'économie nationale», soulignant que les assurances en Algérie «contribuent de près de 1% du produit intérieur brut (PIB)».

Quant au secteur bancaire, le député a déclaré que la mission se penchera, durant sa visite, sur les «difficultés et les obstacles rencontrés par les investisseurs et les solutions à proposer pour remédier à ces situations».

Avant-projet de loi relatif au code des marchés publics : Mettre un terme à la concurrence déloyale

Le code des marchés publics fait l'objet d'une révision à même de l'adapter au nouveau cadre institutionnel consacré par la Constitution de 2020. Mais aussi et surtout à l'environnement économique marqué par de profondes mutations, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Et pour y faire face, l'avant-projet prévoit des dispositions en vue de mieux encadrer, à l'avenir, les marchés publics et assurer plus de transparence dans l'opération de leur octroi.

Selon l'expert en économie Kamel Kheffache, le futur code des marchés publics mettra fin à la concurrence déloyale et au favoritisme, en instaurant plus de transparence dans les procédures y afférentes. Justement la nouvelle approche contenue dans la mouture du ministère des Finances, vise à épauler davantage la production nationale et l'outil de production locale, en favorisant les petites et moyennes entreprises ainsi que les start-up. Le même texte prévoit de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable. A ce propos, l'économiste voit que les nouvelles dispositions contenues dans l'avant-projet constituent un poids non négligeable dans la gestion des marchés

publics. Et ce dans la mesure où il permettra de serrer l'étau sur les pratiques de malversation et de corruption ayant marqué, pas le passé, ce domaine, notamment quand il s'agit de grands projets.

«L'Etat veut, à travers ce projet, de loi instaurer un contrôle, de bout en bout, de l'opération de l'octroi des marchés publics. Ainsi, les appels d'offres vont être, désormais, empreints d'une transparence irréprochable», estime-t-il. En ce sens, l'expert cite, en substance, les mesures relatives à la numérisation des marchés publics. Lesquelles vont, explique-t-il, permettre d'identifier les soumissionnaires et d'assurer la traçabilité de leurs dossiers et leur classement. «Ces mesures visent également à mettre un terme à la concurrence déloyale et au favoritisme. C'est un avantage et pour les soumissionnaires et pour le Trésor public, tant ces dispositions vont garantir l'utilisation rationnelle et efficace des deniers publics», complète-t-il.

Il convient de rappeler que l'avant-projet en question relève une préférence qui sera accordée aux produits nationaux ainsi que les entreprises de droit algérien. «Lorsque la production ou l'outil de production nationale est capable de répondre aux besoins exprimés par le service contractuel, ce dernier doit lancer un avis d'appel d'offres national», lit-on dans l'article 59.

La numérisation pour plus de transparence

Pour ce qui est de l'octroi des marchés publics, l'avant-projet de loi prévoit des dispositions pour plus de transparence et d'équité. Ce qui permettra d'endiguer la corruption à même de redynamiser les projets stratégiques et plus urgents prévus par le gouvernement. «En vue d'assurer l'efficacité des marchés publics et la bonne utilisation de l'argent public, la conclusion des marchés devrait se faire selon les principes suivants : la liberté d'accès aux marchés publics, l'équité dans le traitement des candidats et la transparence des procédures», lit-on. Et pour atteindre ces objectifs, l'avant-projet fixe des conditions d'ordre législatif et réglementaire, tout en dotant les entreprises d'une capacité de gestion efficace.

Toujours dans le sillage des mesures de transparence, l'avant-projet exige la publication relative aux marchés à conclure avec l'ouverture de ce domaine à la presse électronique agréée. Dans le cadre de la numérisation des procédures en la matière, il est prévu la mise en place d'un portail électronique des marchés publics.

«Un portail électronique sera mis en place et géré par des services spécialisés relevant du ministère des Finances, lesquels se chargeront de la définition du contenu de ce portail et des modalités de sa gestion», poursuit le même texte.

De même que l'on envisage la création d'un conseil national des marchés publics auprès du ministre des Finances (art.102), dont les missions consistent en l'émission des instructions et comportements devant être adoptés en vue

d'améliorer la gestion des marchés publics et leur rationalisation. Il se chargera également de la mise en place d'un fichier national ainsi que des fichiers sectoriels actualisables de manière permanente, précise-t-on.

Diverses procédures pour concourir

Et pour concourir aux marchés publics, les procédures s'effectuent soit via la consultation, les avis d'appel d'offres ou autres procédures. Une procédure qui demeure tributaire du montant et de la nature du service à réaliser, ajoute-t-on.

Dans des cas exceptionnels, l'on peut recourir à la négociation directe et à la négociation après consultation. Cette mesure devrait remplacer, indique-t-on, la procédure dite le gré à gré simple ou le gré à gré après consultation.

Les besoins des services contractuels (l'instance publique) devraient être définis avant l'entame d'un quelconque marché public et ce quel qu'en soit le montant.

Et pour mieux gérer la sous-traitance dans ce domaine, le texte stipule que l'opérateur contractuel pourra confier une partie du marché conclu à un sous-traitant via un contrat de sous-traitance, dont le montant ne devrait pas dépasser les 40% du montant dudit marché.



Dr Bessaha, économiste au FMI : « La lutte contre l'inflation implique une approche multidimensionnelle »

La lutte contre l'inflation mondiale entamée depuis le début de 2022 «a enregistré des progrès mais de plus gros efforts seront nécessaires pour en venir à bout », affirme Dr. Abdelrahmi Bessaha, économiste au FMI.

Face à la pandémie de la Covid-19 qui a conduit à la fermeture de l'économie mondiale au début de 2020, « les autorités à travers le monde ont donc activé le levier de la politique budgétaire pour soutenir les ménages et les entreprises et augmenter les dépenses de santé ».

S'agissant de l'Algérie, l'expert international indique que « les perspectives économiques et financières à moyen terme restent défavorables en raison de deux risques majeurs sur la demande externe de l'Algérie et le niveau des prix ».

Relevant que les autorités ont pris de nombreuses mesures budgétaires et sociales entre 2020 et 2023 pour « compenser partiellement » cette perte de pouvoir d'achat, Dr. Bessaha explique, dans une contribution au quotidien El Watan, que « cette approche aussi louable soit elle ne s'attaque qu'aux symptômes et non aux causes de l'inflation ». La lutte contre l'inflation « implique une approche multidimensionnelle ».

Aux yeux de l'économiste, les axes d'une stratégie de désinflation sont d'ordre « macroéconomique pour agir sur la demande globale », structurel pour «

favoriser l'offre globale », et sectoriel pour « améliorer le réseau de distribution dont l'efficacité est cruciale pour stabiliser les prix à la consommation ».

Aussi, souligne Dr. Bessaha, un axe monétaire et de change pour « renforcer l'efficacité du canal de transmission et agir sur la stabilité des prix ».

L'objectif, indique Dr. Bessaha, est « d'améliorer la gestion des liquidités ; de maîtriser la stérilisation de la liquidité bancaire dans un contexte de monétisation du déficit budgétaire en mettant en vente des titres de créance au lieu de recevoir des dépôts, de réduire l'écart entre les marchés officiel et parallèle des changes par le biais de mesures à court terme, dont la diversification de l'offre de devises sur le marché interbancaire, une plus grande rationalisation des règles régissant les opérations de change et le relèvement des plafonds sur les voyages à l'étranger ».

Quant à l'axe technique, l'expert précise que l'objectif consiste à améliorer la mesure de l'inflation ».

Finances: Faïd présente le projet de loi régissant les règles relatives aux marchés publics

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présenté, samedi à Alger, le projet de loi régissant les règles générales relatives aux marchés publics, lequel vise à conférer davantage de transparence en la matière, notamment à travers l'accélération de la numérisation et la promotion de la participation des start-up. Lors d'une séance présidée par le président de la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN), Lakhdar Salmi, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Besma Azouar, M. Faïd a affirmé que le projet de loi s'inscrivait dans le cadre «du plan global de réforme de la finance publique, consacré par la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, et visant à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des deniers publics et la présentation des comptes». Le projet de loi s'inscrit, selon le ministre, «en droite ligne avec le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière, ainsi qu'avec la loi monétaire et bancaire». Le texte de loi a l'ambition d'assurer un meilleur encadrement des marchés publics, en prenant en considération les profonds changements dans la situation économique du pays, à travers la consolidation de la production et de l'outil national de production, notamment les start-up labélisées, les petites entreprises ou les micro-entreprises. Et d'ajouter que le projet de loi vient «pallier les défaillances constatées lors de l'application des dispositions du décret présidentiel

15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public». De surcroît, le nouveau texte introduit le principe de conclusion des marchés publics par voie électronique, et prévoit une dématérialisation des procédures, a-t-il expliqué, indiquant que la numérisation en matière de marchés publics est à même de «conférer davantage de transparence dans un secteur sensible, mettre un terme au favoritisme et à la corruption, accélérer la cadence des procédures et de l'audit dans les opérations, tout en économisant le temps, l'effort et l'argent». Le portail électronique dédié aux marchés publics, lancé par le département des Finances en décembre 2021, se veut un espace pour l'ensemble des services contractants et des opérateurs économiques dans le domaine des marchés publics, et vise, selon le ministre, à «diffuser et à échanger des documents et des informations relatives aux marchés publics ainsi qu'à promouvoir des marchés publics par voie électronique».

Un Conseil national des marchés publics

Pour lutter efficacement contre la corruption et sans préjudice des sanctions pénales et des mesures coercitives, le projet de loi prévoit «l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie destiné aux responsables et agents publics concernés par la conclusion, l'exécution et le contrôle des marchés publics». D'après les explications du ministre concernant le volet procédural des marchés publics, le texte de loi précise que l'appel à la concurrence doit répondre aux

procédures de demande d'offres ou à la procédure avec négociation. «La demande d'offres représente la règle générale et la procédure de négociation représente l'exception qui peut être sous forme de procédure avec négociation directe ou après consultation». Cette procédure vient subroger les dénominations actuelles, à savoir «le gré à gré simple» et «le gré à gré après consultation», a expliqué M. Faid. Autre mesure prévue par le projet de loi, la création du Conseil national des marchés publics en tant qu'organisme d'arbitrage administratif indépendant, qui émet son avis sur les litiges nés à l'occasion de l'exécution des marchés publics avec les opérateurs étrangers, à travers une commission pluridisciplinaire. Placé auprès du ministre des Finances, le Conseil aura pour mission de «procéder à l'analyse approfondie des pratiques à l'origine des litiges, offrir la consultation, l'assistance et l'aide et examiner toute question liée aux marchés publics qui lui sera soumise par le ministre chargé des Finances». Il propose en coordination avec les services compétents et émet son avis «sur tout projet de texte à caractère législatif ou réglementaire concernant les marchés publics et les autres contrats publics».

Le Conseil se prononce dans le cadre du contrôle de la validité des procédures de conclusion et d'octroi des marchés à importance nationale, sur tout projet de cahier des charges, de marché public, d'avenant ou de recours le cas échéant.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ALGÉRO-VÉNÉZUÉLIEN : 12 accords signés à Caracas

Présent à Caracas dans le cadre de la 4e session de la Commission intergouvernementale mixte algéro-vénézuélienne, le ministre de l'Agriculture, Mohamed Abdelhafid Henni a été reçu par le chef de l'État vénézuélien, ainsi que par quatre de ses ministres, au terme desquels les deux pays se sont engagés sur 12 accords de partenariat.

Reçu dès son arrivée par le président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Nicolas Maduro, puis par son homologue vénézuélien, M. Wilmar Castro Soteldo, Henni était bien parti pour représenter l'Algérie, dans des négociations sur des dossiers importants, à savoir l'énergie, l'agriculture, le tourisme et le transport aérien. Durant son séjour en terre vénézuélienne, Henni a tenu une réunion de travail à Caracas avec le ministre vénézuélien du Commerce, Antonio Morales. L'occasion pour les deux parties de passer en revue les voies de la coopération bilatérale entre les deux pays. Au cours de cette rencontre, plusieurs questions et sujets de préoccupation pour les deux parties ont été abordés, notamment en ce qui concerne les relations commerciales et la coopération entre l'Algérie et le Venezuela, et des moyens de les développer et de les élever au plus haut niveau. La réunion a également été l'occasion d'évaluer le niveau de partenariat et de coopération commerciale et économique bilatérale, en vue d'augmenter le volume des échanges économiques et de développer les co-

investissements. Le ministre algérien a également tenu une réunion à Caracas avec le ministre vénézuélien des Transports, Ramon Velazquez, au cours de laquelle plusieurs questions et sujets de préoccupations pour les deux parties ont été discutés, dont l'ouverture des lignes aériennes entre les deux pays, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'une ligne aérienne entre Alger et Caracas. Ce qui aura un impact positif sur les échanges économiques entre les deux pays. Avec le ministre vénézuélien du Pétrole, Pedro Telecia, les discussions ont porté sur des sujets et enjeux communs et importants liés au développement du secteur de l'énergie et à la revitalisation des activités minières, afin de tirer le meilleur parti de ces ressources, qui ont des effets positifs sur le niveau de l'économie nationale des deux pays. La rencontre a également porté sur la nécessité d'échanger des expériences et de transférer des connaissances dans le domaine de l'exploitation énergétique et minière, en plus d'établir des sociétés mutuellement bénéfiques en Algérie et à l'étranger.

Sceller 52 ans d'amitié

Au-delà de toutes ces tentatives de rapprochement entre les deux nations, il est utile de rappeler que le 2 février dernier, l'ex-secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Amar Belani, avait coprésidé à Alger avec le vice-ministre vénézuélien des Relations extérieures, chargé de l'Afrique, Yuri Alexandre Pimentel Moura, la deuxième session des consultations politiques algéro-vénézuéliennes. Au mois de mars dernier, le ministre vénézuélien des Affaires étrangères, Yván Gil, avait reçu l'ambassadeur d'Algérie dans le pays des Caraïbes, Kamel Abdelkader Hadjazi,

afin d'évaluer les accords politiques établis entre les deux pays. Sur son compte Twitter, le ministre vénézuélien des Affaires étrangères avait évoqué « des domaines d'intérêt commun » tels que les accords politiques et la liaison aérienne entre les deux pays et la préparation de la prochaine commission mixte entre l'Algérie et le Vénézuéla, prévue au plus tard au début du second semestre de cette année, selon le chef de la diplomatie vénézuélienne. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud promue par le gouvernement du président Nicolás Maduro, réitérée en juin 2022 lors de sa visite en Algérie lors de sa tournée dans six pays d'Eurasie et d'Afrique du Nord. Caracas et Alger s'apprêtent à célébrer 52 ans de relations diplomatiques, qui ont été encadrées dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des peuples.



Commune d'Oran: Un budget supplémentaire de 238 milliards de cts approuvé par l'APC

Les élus de l'Assemblée populaire de la commune d'Oran, réunis en session ordinaire, ont approuvé le budget supplémentaire BS 2023 estimé à 238 milliards de centimes, indiquent les services de la commune d'Oran. Une grande partie de ce budget, soit plus de 100 milliards, sera consacrée à éponger les dettes communales et à réaliser de nombreux projets d'utilité publique. Selon les mêmes sources, cette manne financière devrait permettre à la commune d'Oran d'éponger une partie des dettes détenues auprès de la SEOR, Sonelgaz, Algérie

Télécom, ainsi que le versement des dus des entreprises privées chargées de la collecte des ordures ménagères. Les mêmes services indiquent qu'une enveloppe de près de 6 milliards servira à réhabiliter le réseau d'éclairage public, plus de 20 milliards pour équiper et réhabiliter les écoles, ainsi que d'autres enveloppes financières pour les terrains de proximité, l'équipement et l'aménagement des espaces verts et la voirie. En plus de ses propres rentrées pécuniaires, la commune a bénéficié d'une subvention de la wilaya estimée à 6 milliards, 25 milliards du Fonds de solidarité avec les collectivités locales et plus de 15 milliards dans le cadre du PCD. En décembre dernier, les élus de la commune d'Oran avaient approuvé lors d'une assemblée communale ordinaire le budget primitif de l'année 2023. Estimé à près de 356 milliards de centimes, ce budget a été jugé insuffisant par le maire d'Oran, qui avait estimé que près de 90% de ce budget sera reversé pour le fonctionnement et en particulier les salaires des employés de la commune. Le P/APC a ajouté : «Qu'à l'instar des grandes communes, ce budget ne permet pas de concrétiser toutes les opérations de développement et d'équipement envisagées. Pour faire face à cette situation, la commune a lancé un grand défi pour le recouvrement de ses créances notamment celles relatives au patrimoine». La directrice des finances dans son rapport a souligné que pour équilibrer la balance, la commune va compter sur les aides de la wilaya et le recouvrement, surtout que la commune possède un important patrimoine (quelque 43 milliards de centimes). Notons que 27 points étaient au menu de cette session, à savoir l'attribution d'une aide au service des pompes funèbres, une subvention pour l'entreprise d'éclairage ERMESO, une subvention pour l'EPIC de gestion des centres d'enfouissement technique, une

subvention pour l'EPIC Oran Vert, la prime de l'Aïd El Adha au profit des employés de la commune, le budget primitif au profit du bureau d'aide sociale, des aides aux familles démunies, quelques points liés à la location des espaces publicitaires, les taxes de location des espaces publics par les entreprises à caractère économique, commercial, social et culturel, entre autres, en plus des marchés attribués à des entreprises soumissionnaires pour la réalisation de différents projets et les aides octroyées dans le cadre du budget primitif.



تشمل حاليا البلاستيك ومسكّات الصوت والخيوط الكهربائية

200 متعامل مُرشّح لتصنيع قطع غيار السيارة الجزائرية

ضبطت بورصة المناولة للغرب الجزائري قائمة بـ 200 متعامل جزائري مرشّح لإنتاج قطع غيار السيارات، سيتم انتقاء منهم الأكثر خبرة وتأهيلا للتعاقد مع مصانع السيارات المحليّة، على غرار مصنع فيات لمجمع ستيلانتيس المتمركز بولاية وهران.

ويقول رئيس بورصة المناولة للغرب الجزائري، رشيد بخشي، في تصريح لـ"الشروق"، إن بورصة المناولة أعدت قائمة مسبقة تضم 200 شركة ناشطة في مجال مناولة السيارات، تخضع اليوم لعملية إعادة التأهيل، لانتقاء المتعاملين المعنيين بالنشاط مع مجتمعات السيارات المستثمرة في الجزائر على رأسها مجمع "ستيلانتيس"، عبر مصنع "فيات الجزائر" بوهران، مشددا على أن دفتر الشروط الصادر شهر نوفمبر

المنصرم يفرض على المتعاملين الجدد التعاقد مع مصانع مناولة محلية. ويؤكد بخشي أن بورصة المناولة لم تتوقف عن النشاط طيلة فترة الجمود التي شهدها قطاع تركيب وتصنيع السيارات في الجزائر، والتي عرفت مغادرة متعاملين ناشطين في مجال المناولة السوق منذ سنة 2019، كما قامت بإحصاء عدد المتخصصين في القطاع، لتحديد بعد توقيع مجمع "ستيلانتيس" صفقة رسمية لإنجاز مصنع للسيارات بولاية وهران خاص بعلامة "فيات" الإيطالية، قائمة أصحاب مصانع المناولة المرشحة للتعامل مع مجمع ستيلانتيس وغيرها من المركبات المنتظرة قريبا بالجزائر. وسيتم حسب خروشي إعادة تأهيل هؤلاء المتعاملين وتكوينهم لضمان تقديمهم خدمات ذات جودة عالية وبأسعار مقبولة، وتوفيرها بصفة منتظمة في السوق واحترام الآجال التي يفرضها الصانع الأجنبي، كما سيتم في البداية إنتاج العديد من قطع السيارات على غرار الملحقات المصنعة من البلاستيك ومسكات الصوت والخيوط الكهربائية على سبيل المثال، ليم في المرحلة الثانية بعدها الشروع في إنتاج هيكل السيارات محليا وذلك بالتعاون مع مصنع الحديد توسيالي على سبيل المثال والذي أعلن استعداداه لذلك، وقدرته على توفير المادة الأولية الموجهة لتصنيع الهياكل وهي عبارة عن الحديد المسطح.

وتشمل المرحلة الثانية من نشاط بورصة المناولة للغرب -يقول رشيد بخشي- التعاقد مع مصنعي مناولة أجنب رائدين في هذا المجال سواء لدخول السوق الجزائرية للاستثمار كمتعاملين منفردين أو التعاون مع متعاملين جزائريين بشراكات مختلطة، ويتكفل هؤلاء بتأمين مصانع السيارات الجزائرية بقطع الغيار واللواحق، لتقليص فاتورة الاستيراد ورفع نسبة الإدماج التي يفرض دقتر الشروط المعتمد من طرف الحكومة أن تصل 30 بالمائة في ظرف 5 سنوات كأقصى حد. وقال بخشي إن مفاوضات هامة أُجريت على هذا المستوى خلال زيارة الأعمال التي قادت وزير الصناعة والإنتاج الصيدلاني علي عون إلى تورينو الإيطالية شهر ماي المنصرم، مرفوقا برئيس الوكالة الجزائرية للاستثمار عمر ركاش ومسؤولين آخرين بالقطاع، إذ تمّ التعرف على أهمّ المناولين الناشطين

بالمجال

هناك.

ويُطمئن المتحدث أن بورصة المناولة متعهدة بمرافقة المتعاملين الجزائريين الناشطين في المجال، سواء بالتكوين والتأهيل أو لربط علاقات بينهم وبين أصحاب المصانع وهي العلامات الأجنبية الكبرى، مشددا على أن السلطات تمنح امتيازات كبرى للناشطين في هذا المجال وتحفيزات غير مسبوقة للمناولين، داعيا إياهم للاستفادة من هذه الفرصة، خاصة وأن قطاع السيارات لا زال فتيًا وي طرح فرصا كبرى للمهتمين بالتصنيع.

الشروق
إخبارية وطنية

الصياغون يطالبون بحماية المنتج الوطني وتوفير المادة الأولية

غلق 20 ألف ورشة لصناعة الذهب

دعا الصياغون وحرفيو الذهب، إلى ضرورة إشراكهم في إعداد القوانين المنظمة للمهنة، اعتبارا من أنهم المعنيون الأوائل بالنشاط قبل المستهلك، خاصة وأن القوانين التي يتم العمل بها حاليا تعود لبداية ستينيات القرن الماضي، جاء ذلك في يوم دراسي احتضنته ولاية معسكر الموسوم بـ"آفاق الذهب والمعادن النفيسة في الجزائر بين تشجيع المنتج الوطني والحفاظ على الموروث الثقافي" حضره صياغو وحرفيو الذهب من ولايات الغرب الجزائري. وأكد نبيل جراي رئيس الجمعية الوطنية للمجوهرات والمعادن النفيسة، بأنه لا بد من التصدي لظاهرة تشويه المنتج المحلي في شتى المواقع والمناير من طرف دخلاء وانتهازيين لهم منافع من وراء ضرب سمعة

منتج الجزائر من الذهب، ودعا جرادي إلى وجوب العمل على ترقية منتج الحرفيين والصياعين الجزائريين بكل الوسائل، للتصدي للحملة العدائية التي تحاك ضده. من جهته، أشار الطاهر بولنوار رئيس الجمعية الوطنية للتجار والمستثمرين والحرفيين، بأن تنظيم مهنة الذهب تنطلق أساسا من أصحابها أساسا، إذ أن مسؤولية ترقية المهنة تلقى على عاتق الصياعين قبل غيرهم، من خلال التهيكل في تنظيمات، وتنظيم ملتقيات بشكل دوري من أجل إعداد مقترحات ومطالب، والعمل بأي شكل من الأشكال على إيصالها للسلطات. كما أشار السيد محمد حسين رئيس المكتب الولائي للجمعية الوطنية لحرفي وتجار الذهب بمعسكر، إلى وجوب تدخل الدولة لتمكين الحرفيين من المادة الأولية، مع العودة للنظام القديم الذي كان يكرس حصرية الدولة في جلب المادة الأولية، بدلا من تركها في يد الخواص الذين انخرقوا بهذا النشاط، وجعلوه في غير وجهته، ما جعل قرابة 20 ألف ورشة صناعة للذهب تغلق أبوابها، ومعها عصفت بحوالي 300 ألف منصب شغل ومواقع مئات الشباب في التكوين، وهو ما راح تجاهه السيد عبد الصمد قروزان وهو حرفي قديم من ولاية تلمسان، الذي أكد بأنه لا بد من العودة لجلب المادة الأولية عن طريق شركة ألجينيور العمومية، وجعل ذلك حكرا عليها، تفاديا للانحراف، وحتى ينتعش الاقتصاد الوطني انطلاقا من إنعاش المنتج المحلي. وفي هذا اليوم الدراسي، تطرق الأستاذ محمد عيساوي وهو محامي وأستاذ جامعي، للإجراءات القانونية الواجب إتباعها في جميع مراحل جلب وتصنيع وتجارة الذهب، مع العمل على الانتقال لعصرنة وتحديث التعامل في هذا المجال، مثلما تقوم بذلك حاليا الكثير من الدول، إذ أن مهني وحرفي الذهب في الجزائر لا يزالون يعتمدون على الطرق القديمة في معاملاتهم حسبه. أما الأستاذ خالد زعاف، أستاذ علم الاجتماع، فتطرق لأهمية الحلي في الأسرة الجزائرية، باعتبار أن لهذا المعدن الكثير من الوظائف في المجتمع، ومن ذلك الموروث الثقافي، إذ أن تجارة الذهب بالنسبة للصياعين ليست نشاطا تجاريا واقتصاديا فحسب، بل تتعداه لتصدير ثقافة مجتمع، فغياب المنتج المحلي قد يعصف بهوية المجتمع حسبه، داعيا إلى تكفل الصياعين في تنظيم، ونبد التشتت لمواجهة تحديات المهنة. هذا، وأثار الحاضرون الكثير من الانشغالات التي تواجههم في نشاطهم اليومي، ومن ذلك وجوب توفير الحماية القانونية انطلاقا من أنهم يمارسون نشاطا تجاريا متعدد أطرافه، وقد يجد فيه الصياغ نفسه

أمام متابعات قضائية ليس مسؤولا عن المخالفة فيها، وتوفير الحماية الأمنية، اعتبارا من أن الكثير من المهنيين والحرفيين، وقعوا ضحايا اعتداءات وسرقة تصل أحيانا لحد القتل.

كما طالبوا باستحداث خلايا إعلامية للتصدي لمحاولات تشويه المنتج المحلي والنيل من صورة الصياغ الجزائري.



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡: Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger